

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du **24/09/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **38**

Quorum : **22**

N° **06_300926**

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE
AGRICULTURE ET
TRANSITION ECOLOGIQUE**

Dénomination de la nouvelle
voie de la ZAE du Camp de
Sarlier.

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Trente Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur Jean-Marie DOUVILLE, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Monsieur Fabio CHIKHOUNE (donne pouvoir à Monsieur Raphaël DA HORTA), Monsieur Jean-Pierre NIVET (donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN), Madame Virginie RAES (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD (donne pouvoir à Monsieur Mathieu NOVELLI)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°06_300926 du Conseil Municipal du mercredi 30 septembre 2026 (suite)**Monsieur Jean-François BUDON rapporte :**

Dans le cadre de la livraison de la nouvelle voie d'accès à la Zone d'Activités Économiques (ZAE) du Camp de Sarlier, aménagée sur les parcelles cadastrées section BK n°355, 360, 362 et 398, la Métropole d'Aix Marseille Provence a sollicité la Commune afin de procéder à la dénomination et à la numérotation d'une voirie intérieure de la zone.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des travaux d'amélioration de l'adressage menés conjointement par la Commune, les services de La Poste et l'INSEE. Elle a pour objectif de garantir une identification précise des voies et des adresses, de faciliter l'intervention des services de secours, des services publics, des opérateurs de réseaux, ainsi que la distribution du courrier et des colis.

La voie concernée, bien que relevant du domaine public métropolitain, nécessite une dénomination arrêtée par le Conseil municipal et ses élus. Eu égard aux découvertes archéologiques faites au moment des fouilles qui ont précédé les travaux d'aménagement, il est envisagé de dénommer la nouvelle voie réalisée « Chemin des Vestiges », conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Cette délibération propose d'approuver la dénomination de la nouvelle voie, de la ZAE du Camp de Sarlier, conformément au plan annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

VU la demande de la Métropole relative à la dénomination et à la numérotation de la nouvelle voie intérieure de la Zone d'Activités Économiques du Camp de Sarlier,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer un adressage cohérent et normalisé en lien avec les services de La Poste et de l'INSEE,

CONSIDÉRANT que la voie concernée appartiendra au domaine public métropolitain,

VU l'examen en Commission municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la dénomination « Chemin des Vestiges » pour la nouvelle voie intérieure de la Zone d'Activités Économiques du Camp de Sarlier, telle que figurant sur le plan annexé à la présente délibération ;

ARTICLE 2 : de PRÉCISER que la voie concernée relève du domaine public de la Métropole ;

ARTICLE 3 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment sa transmission aux services de la Métropole, de La Poste, de l'INSEE, des services de secours et des autres organismes concernés.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Pierre SQUILLARI
Maire
1 oct. 2026